

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

SERVICE DE PATHOLOGIE

Code Finess 760000166

Manuel de Prélèvements

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

SOMMAIRE

1) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

2) PRESENTATION DU SERVICE

3) PRINCIPE DU MANUEL DE PRELEVEMENTS

4) ACTIVITES DE PRE-PRELEVEMENT : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN ET PREPARATION DU CONDITIONNEMENT

4.1 : Identification univoque du patient

4.2 : identification du prélèvement

4.3 : Identification du médecin prescripteur

4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats

4.5 : Liste des échantillons

4.6 : Examens urgents

4.7 : Délais des examens urgents

4.8 : Non conformités et consentements

5) TECHNIQUE DE PRELEVEMENT ET CONDITIONNEMENT

5.1 : Biopsies

5.2 : Pièces opératoires et ganglions pour Protocole Hémato

5.3 : Extemporaneés chirurgicaux

5.4 : Journée sein

5.5 : Cytologies

5.6 : Journée thyroïde

5.7 : Journée col endomètre

6) CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS

6.1 : Hygiène et sécurité

6.2 : Transport

6.3 : Horaires

7) ELIMINATION DES DECHETS- STOCKAGE DES ECHANTILLONS EXAMINES – ANALYSES COMPLEMENTAIRES

 BECQUEREL 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

1) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Nom : Centre Henri Becquerel
Département de Biopathologie intégrée du Cancer
Service de Pathologie

Adresse : Rue Edouard Adam : 3^e étage
76038 ROUEN cedex

Horaires d'ouverture du service :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 (astreinte technique jusqu'à 17h30 et médicale jusqu'à 18h00)

Technique: 02.32.08.25.00

Secrétariat : 02.32.08.22.12

FAX : 02.32.08.25.66

2) PRESENTATION DU SERVICE DE PATHOLOGIE

L'anatomie pathologique est une spécialité médicale.

Le service existe depuis l'ouverture du Centre et ses activités s'orientent selon plusieurs axes :

- il est chargé d'**analyser** les tissus, cellules et organes suite aux prélèvements et biopsies.
- il a un rôle important dans le **diagnostic** des tumeurs, au niveau de la bénignité ou de la malignité de la maladie, ainsi que dans la recherche en cancérologie.
- il aide ainsi à définir le **traitement** le plus adapté.

Il est composé des secteurs extemporanés, macroscopie, histologie, cytologie, immunohistochimie, hybridation in situ, biologie moléculaire, recherche et tumorotheque.

Le service centralise plusieurs types de prélèvements provenant des différents services du Centre à savoir :

- les biopsies, les pièces opératoires, les examens extemporanés
- les cytologies
- les relectures internes

Ainsi que des prélèvements d'établissements extérieurs (CHU, laboratoires de ville...) :

- biopsies, prélèvements divers, avis
- réseau lymphome, réseau tissu mou et expertises...
- demande d'examen de Pathologie, différents actes de Biologie Moléculaire

Liste des analyses réalisées dans le service et des examens sous traités et sous traitants : LI-LAB 003

Les délais de réponse des examens sont consultables sur le DD-ACP 016.

Catalogue des examens consultable sur **Viskali**

La procédure de réclamation du département de Biopathologie est signée et applicable en cas de besoin : Procédure et traitement des non conformités : PG-LAB 018, § 6.2.

 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Un **CRB** (Centre de Ressources Biologiques) est en place au CHB. C'est une structure permettant le recueil et la conservation d'échantillons congelés de différents tissus tumoraux ou non.

Les prélèvements de tissus, provenant de biopsies ou de pièces opératoires, sont cryopréservés dans le service.

Ces échantillons cryopréservés permettent la réalisation d'études complémentaires à l'activité de pathologie, et ceci au bénéfice du patient (un consentement doit être signé par le patient)

Ils permettent des investigations différées et constituent un outil pour la recherche biomédicale.

Les prélèvements concernés doivent impérativement être conditionnés dans des flacons stériles et envoyés immédiatement au service pour cryopréservation.

Le personnel du département respecte une politique de confidentialité par rapport à tous les examens analysés dans les services.

Le service s'est engagé dans une démarche volontaire d'amélioration continue de la qualité et certains de ses actes proposés sont accrédités.

Dans le cadre de l'accréditation COFRAC du Département de Biopathologie Intégrée du Cancer (n°8-1401 portées disponibles sur le site du COFRAC), des évaluateurs peuvent être amenés à assister aux étapes pré-analytiques, analytiques et post-analytiques lors des visites d'extension ou de surveillance d'accréditation.

3) PRINCIPE DU MANUEL DE PRELEVEMENT

Le manuel de prélèvement contient les instructions relatives à la manipulation des échantillons primaires (identification, demande, prélèvement, transport).

Ce document est mis à la disposition des clients du service de Pathologie dans le but de fournir les informations précises concernant le processus pré-analytique, de suivre ces dispositions pour obtenir des échantillons de qualité prélevés dans des conditions optimales. Ce manuel fait référence à des informations données aux utilisateurs des prestations du service sur les indications médicales et le choix approprié des méthodes disponibles.

4) ACTIVITES DE PRE-PRELEVEMENT : CONSTITUTION DE LA DEMANDE D'EXAMEN ET PREPARATION DU CONDITIONNEMENT

Selon le type d'examen, s'assurer de la compétence du service destinataire en utilisant les bons d'examens adaptés ou en effectuant une prescription connectée via Crossway.

Les bons d'examens sont disponibles sur Ennov, certains sont accessibles sur CHB Net (ou en prescription connectée) et sont en accord avec les prescripteurs :

- Demande d'examen de pathologie : IM-ACP 164 (à imprimer en blanc)
- Demande d'examen extemporané : IM-ACP 163 (à imprimer en bleu)
- Journée sein : IM-ACP 329 (à imprimer en rose)
- Journée thyroïde : IM-LAB 282 (à imprimer en vert)
- Journée col endomètre : IM-ACP 418 (à imprimer en violet)
- Demande d'examen de pathologie - Ganglion lymphatique

Pour les demandes d'examen de pathologie – Avis / Relectures effectuées par les médecins extérieurs, l'imprimé IM-ACP 333 (ou en prescription connectée) doit impérativement accompagner le courrier (renseignements obligatoires)

Si une demande est faite oralement (ex : relecture), il est nécessaire de faire parvenir une demande par prescription connectée par la suite.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

La demande d'examen doit impérativement contenir :

4.1 : Identification univoque du patient :

- Nom, prénom, nom de naissance
- Sexe
- Date de naissance
- Numéro de dossier
- le statut du patient (consultant, hospitalisé ou extérieur)
- Adresse du patient (pour les patients extérieurs)

4.2 : Identification du prélèvement et analyses demandées :

Les informations indiquées sur la demande d'examen doivent être en parfaite concordance avec le(s) prélèvement(s) reçu(s) pour que la demande soit définie comme conforme.

Les renseignements suivants doivent être renseignés :

- Date et heure du prélèvement (date de demande pour les relectures)
- Type d'échantillon primaire et site anatomique d'origine
- Objectif du prélèvement

Des analyses particulières peuvent être demandées en les cochant sur les bons d'examens

4.3 : Identification du médecin préleveur et prescripteur si différent :

L'identité et la fonction de la personne ayant procédé au prélèvement de l'échantillon primaire doit être renseignée obligatoirement pour connaître le destinataire du compte-rendu et pour contacter le médecin préleveur si le prélèvement n'est pas conforme ou urgent.

S'il s'agit d'un médecin extérieur au Centre, il faut renseigner son adresse (hôpital, clinique ou laboratoire de pathologie de ville...)

4.4 : Informations cliniques utiles à l'analyse pré-analytique et à l'interprétation des résultats:

Le médecin préleveur ou prescripteur doit préciser le but de l'analyse afin d'orienter le pathologiste dans sa recherche. Il est ainsi nécessaire d'indiquer :

- la place de l'examen dans le contexte clinique
- les antécédents médicaux et chirurgicaux,
- les traitements éventuels pouvant interférer sur les résultats,
- les diagnostics différentiels cliniques connus,
- le but de l'examen (spécialement dans le cas des examens extemporanés)

4.5 : Liste précise et numérotée des échantillons

Le clinicien doit énumérer la liste des échantillons prélevés et les numéroté.

Les champs concernant la date et l'heure de réception seront repris dans le SGL (Diamic) au moment de la réception et de la prise en charge des prélèvements.

4.6 : Liste des examens urgents

cf PG-ACP 042, § 6.2.3.

Les examens à traiter en urgence sont :

- Les examens extemporanés
- Les prélèvements pour les journées sein, thyroïde, col endomètre
- Les liquides de cytologie précieux (LCR, ascites, pleuraux)
- Les biopsies pour GVH
- Tout prélèvement nécessitant une cryopréservation (qualité des ADN et ARN)
- Toutes demandes explicites des prescripteurs sur le bon d'examen et/ou par mail

L'urgence ne doit en aucun cas mettre en péril la qualité technique (temps de fixation et d'impregnation minimums)

 BECQUEREL 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Biopsies : fixation 24h minimum
 Pièces opératoires : 48h minimum
 Imprégnation : cycles d'environ 20 heures

La notion d'urgence doit être argumentée par le clinicien auprès du pathologiste et spécifiée sur le bon d'examen avec le numéro de téléphone pour la transmission des résultats ainsi que les coordonnées du prescripteur

L'information d'urgence sera suivie tout au long des techniques jusqu'au compte-rendu.

4.7 : Délais des examens urgents

- Examens extemporanés : 15 à 20 minutes en général (pouvant aller jusqu'à 1heure pour les pièces ORL : nombreuses coupes au cryostat) et coloration HE
- Journées sein : environ 30 mn de technique et coloration HE
- Journées thyroïde : environ 45 mn de coloration Papanicolaou
- Journées col endomètre : Temps d'imprégnation, temps de technique de coupe et de coloration en automate : 6 heures maximum
- Liquides de cytologie précieux : selon le contexte :
 - Si contexte hémato : coloration de MGG en 30mn
 - Si contexte tumoral : coloration de Papanicolaou en 45mn
- Biopsies pour GVH : Temps de fixation minimum du jour du prélèvement jusqu'au lendemain matin
 - Temps d'imprégnation en automate : environ 4 heures
 - Temps de technique de coupe et coloration en automate : environ 1 heure

Ces délais comprennent la prise en charge des examens, l'enregistrement, les techniques, les colorations, le temps d'interprétation des échantillons par les pathologistes, pouvant varier selon le degré de complexité du cas et du nombre d'échantillons.

4.8 : Non conformités

Un échantillon primaire doit toujours être accompagné de sa feuille de prescription.

Techniciens ou pathologistes, réceptionnant un prélèvement, doivent appliquer la PG-ACP 042 (§ 6.3 critères d'acceptation)

CAT en cas de non-conformité :

Le service ne peut traiter des échantillons primaires qui ne sont pas correctement identifiés. Les échantillons doivent être traçables jusqu'à un individu identifié.

Toute discordance ou absence d'information conduit à une non-conformité, voire au renvoi de la demande. (cf chap 5.4.6 de la Norme 15189 :2012)

Le prélèvement non-conforme peut être accepté (prélèvement noble) En cas de problème d'identification, le prélèvement est accepté sous réserve d'obtention d'une confirmation d'identification ou d'informations complémentaires par le préleveur convoqué. Aucun résultat ne sera délivré sans cette confirmation et la non-conformité apparaîtra dans le compte-rendu (cf PG-ACP 042 annexe déclaration des NC)

5) TECHNIQUES DE PRELEVEMENT ET CONDITIONNEMENT

Tout incident survenant au cours du prélèvement réalisé par un médecin, et qui pourrait avoir un impact sur la qualité du tissu extrait, doit être signalé sur la demande (papier ou en prescription connectée via Crossway si possible)

 BECQUEREL 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

5.1 : Biopsies :

Les échantillons doivent être fixés au formol 4% tamponné prêt à emploi, immédiatement au moment de leur prélèvement et doivent parvenir dans le service dans la journée, correctement identifiés et conditionnés. Le laboratoire de Biologie Clinique est intermédiaire au circuit jusque 16h20.

Par souci d'uniformité, tous les services du Centre viennent se fournir dans le service en flacons contenant le formol (répartition sous hotte par les techniciens, étiquetage de la référence du fixateur utilisé et sa date de péremption et du pictogramme de danger) La date de mise en flacon est notée sur l'étiquette et il est important d'utiliser les flacons les plus anciens en premier.

Le non respect de ces règles peut altérer significativement le résultat des analyses (surfixation, altération des résultats en IHC...)

Cf MO-ACP 013 : Prise en charge d'une biopsie osseuse

MO-ACP 014 : Prise en charge des biopsies (hors BO)

Contenants :



Flacon à biopsies de 50 ml (non stérile)



Flacon de 180 ml (non stérile)

5.2 : Pièces opératoires et ganglions pour protocole hémato :

Cf PG-ACP 027 : Réception des prélèvements histologiques

Cf MO-ACP 016 : Examen macroscopique : Protocole Hématologique

Tous les échantillons sont acheminés par le pneumatique ou par le coursier du bloc opératoire jusqu'au service. Le temps d'ischémie froide doit être inférieur à 1 heure.

Pour chaque pièce opératoire nécessitant une orientation, l'identification peut se faire par des fils, croix, clip ou sur plaque.

Les pièces opératoires ou ganglions pour protocole hémato doivent parvenir frais dans le service, au fur et à mesure de leur prélèvement en chirurgie. Elles seront examinées dès la réception et une cryopréservation d'un fragment de tumeur ou autre sera effectuée si besoin **pour une mise en banque**.

Ainsi, la qualité des ARN et ADN sera assurée si le prélèvement est transmis dans les meilleurs délais.

Si toutefois certaines pièces parviennent dans le service fixées (intervention tardive...), celles-ci doivent l'être dans une quantité de formol suffisante (5 à 10 fois le volume de la pièce)

5.3 : Extemporaneés chirurgicaux :

Cf PG-ACP 029 : Organisation d'un examen extemporané

Il s'agit d'examens histologiques et/ou cytologiques réalisés en per opératoire. Le but de ces examens est d'adapter les actes chirurgicaux aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.

La technique se pratique uniquement à partir de matériel frais. Le délai d'acheminement doit être le plus court possible (pneumatique ou coursier en conditionnant les pièces en sachets)

Chaque envoi d'examen extemporané doit être signalé par le bloc opératoire au service, ainsi que d'éventuels changements du programme opératoire au poste 2741.

Bon d'examen : IM-ACP 163

Ces examens se basent sur des techniques histologiques d'observation macroscopique et de coupe en congélation. Les coupes sont réalisées au cryostat et colorées selon la coloration d'HE. L'avantage de cette technique est sa rapidité mais la qualité est inférieure à celle utilisée en routine.

Le fragment examiné en extemporané sera fixé dans le formol à 4% tamponné et suivra le flux des prélèvements.

Le résultat est transmis par téléphone au chirurgien par le pathologiste dès la fin de l'examen extemporané.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Les pathologistes réalisent et valident les comptes rendus des extemporanés dans DIAMIC.

L'expédition des CR dans Crossway est implicite à partir de cette validation.

Les CR sont ainsi accessibles par les cliniciens dans CW.

Une information du prescripteur par le pathologiste est réalisée en cas d'amendement sur le CR par mail et/ou appel (selon PG-LAB 003, en cas d'impact). Le prescripteur informe le patient.

5.4 : Journée sein :

Cf MO-ACP 030 : La journée sein au service de Pathologie

La prise en charge des prélèvements concernant la journée sein est organisée dans un délai rapide (examen extemporané)

Appel téléphonique au moment de l'envoi des échantillons par pneumatique et confirmation de leur réception par le service

Bon d'examen : IM-ACP 329

Flacons stériles pour les tronçons biopsiques frais :



Flacons non stériles pour tronçons biopsiques fixés :



Contenant (fixation alcool 96°)  pour lames de cytologie

5.5 : Cytologies :

cf PG-ACP 008 : Prise en charge des cytologies

MO-ACP 021 : Différents liquides de cytologie

Tout liquide de cytologie doit, de manière générale, parvenir dans le service dans les 3 heures pour assurer la qualité des échantillons.

Les LCR sont à descendre au laboratoire de Biologie Clinique le plus rapidement possible après leur prélèvement. Ils partent ensuite avec les navettes réalisées par les coursiers

Utiliser des tubes secs stériles pour les LCR, liquides pleuraux ou ascites...

Respecter un volume minimum d'échantillon afin d'assurer la réalisation de l'analyse. (Exemple pour un LCR : recueillir environ 1ml (minimum 0,5 ml) dans un tube conique, bouchon rouge)

Les étalements sur lames doivent être fixés dans l'alcool 96° immédiatement.

Le matériel cytologique est analysé après avoir été préparé (centrifugation si besoin) et coloré suivant des procédures spécifiques variant en fonction du type d'échantillon reçu.

Si le prélèvement est effectué tardivement et qu'il est impossible de le faire parvenir au service, le conserver à +4° et l'acheminer dès le lendemain matin.



Contenant pour lames de cytologie (fixation alcool 96°)

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					



Tube stérile pour LCR



Flacon stérile pour liquides pleuraux, ascite, urines

Cône non stérile pour liquides de ponction (sein, cytologie péritonéale)

5.6 : Journée thyroïde :

La prise en charge des prélèvements concernant la journée thyroïde est organisée dans un délai rapide (examen extemporané)

Les lames sont colorées au Papanicolaou et lues par le pathologiste de journée thyroïde.



Contenant pour lames de cytologie (fixation alcool 96°)



Tube Eppendorf pour les ponctions et examen Braf avec un acheminement à T° ambiante dans les 2h vers le laboratoire de Biologie Moléculaire

Bon d'examen : IM- LAB 282

5.7 : Journée col endomètre :

Les biopsies sont fixées dans le formol en consultation et doivent être acheminées jusqu'au service le plus rapidement possible (examen extemporané)

Les prélèvements sont imprégnés en automate, coupés, colorés en histologie.



Flacon à biopsies

Bon d'examen : IM-ACP 418

6) CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES ECHANTILLONS

↳ Respect des Normes ADR, triple emballage

6.1 : Hygiène et sécurité

Tous les tissus biologiques sont considérés comme potentiellement infectieux, il faut donc appliquer les mesures préventives de base.

Les flacons doivent être hermétiquement fermés et propres pour le transport.

Le coursier ne fait qu'apporter les prélèvements pré-emballés par le personnel du service qui a réalisé le prélèvement.

	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Afin d'éviter toute manipulation par le coursier et prévenir tout risque de contamination, leur prise en charge se fait ensuite par le personnel technique du service.

6.2 : Transport

Tout prélèvement provenant des consultations, services cliniques ou extérieur, destiné au service de pathologie, doit respecter les règles de triple emballage. Les flacons ou contenants doivent être insérés dans une pochette plastique de sécurité jaune scellée et accompagnés de la demande d'examen placée dans la partie avant.

Le coursier achemine ces échantillons jusqu'au service dans une boîte de transport dédiée, hermétique et respectant la confidentialité.

Si un examen est acheminé par pneumatique, l'introduire dans la pochette jaune et dans un sac spécifique à ce transport puis dans la cartouche. En cas de panne du pneumatique, contacter le service technique au 2705 et suivre la PG-LAB 014 : procédure en cas de crise.

Pour les échantillons provenant du bloc opératoire, ceux-ci sont placés dans un sac ou flacon puis dans les pochettes et cartouche du pneumatique. Les pièces plus volumineuses ou orientées sur plaque sont acheminées par le porteur du bloc dans une sacoche homologuée.

Un appel téléphonique dans le service de Pathologie est impératif à chaque envoi de prélèvements.

Les prélèvements extérieurs arrivent dans le service par coursiers d'établissements ou de laboratoire de ville.

6.3 : Horaires

L'acheminement des prélèvements s'effectue, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 17h10 par coursier qui effectue plusieurs tournées de ramassage dans les services et redistribue les prélèvements vers les services concernés.

Pour les prélèvements frais et les liquides précieux, les prélèvements doivent être acheminés directement par le service préleveur à partir de 16h30.

Prévenir le pathologiste d'astreinte du jour et en appelant l'accueil au 2690 (pour connaître le numéro de téléphone du médecin d'astreinte) et lui remettre le prélèvement en mains propres.

En cas de besoin, il est possible de contacter les pathologistes pour obtenir des informations complémentaires concernant la prescription ou l'interprétation des résultats.

7) ELIMINATION DES DECHETS- STOCKAGE DES ECHANTILLONS EXAMINES- ANALYSES COMPLEMENTAIRES.

Le service responsable du prélèvement doit éliminer les matériaux utilisés pour la réalisation du prélèvement selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Après analyse, les pièces opératoires fixées sont conservées 2 mois (plus le mois en cours) dans une armoire de sécurité ventilée (dans le cas où il y aurait besoin d'effectuer un prélèvement supplémentaire) avant d'être éliminés par filière pour incinération.

Une photocopie du bon d'élimination des pièces opératoires est conservée et archivée dans le service.

Pour les déchets anatomiques identifiables, il existe une convention passée avec la Mairie de Rouen (protocole d'élimination des pièces anatomiques (DE-ACP 276)

 BECQUEREL 	Type	Réf. Modèle	Réf. Documentaire	Version	Date d'application
	DOCUMENT DIVERS	005	DD-ACP 012	09	30/11/2022
	MANUEL DE PRELEVEMENT				
EMETTEUR : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES					

Les flacons des biopsies et des cytologies sont aussi conservés en containers carton pendant 3 mois après technique des échantillons (preuves d'identification, de réception...) avant d'être éliminés par la filière déchets.

La conservation de ces éléments s'effectue dans des conditions appropriées assurant leur intégrité et des containers spécifiques sont utilisés pour leur élimination selon des règles rigoureuses en matière d'hygiène et de sécurité.

Des analyses complémentaires sont possibles à partir des blocs inclus en paraffine (IHC, colorations spéciales, Fish, BM...) sans limitation dans le temps puisque les blocs sont conservés depuis l'ouverture du Centre.

Contacter le service pour tout renseignement complémentaire :

Centre Henri Becquerel
Département de Biopathologie intégrée du Cancer
Service de Pathologie
3^{ème} étage
Rue Edouard Adam
76038 ROUEN cedex

Horaires d'ouverture du service :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 (astreinte médicale jusqu'à 18h00)

Technique : 02.32.08.25.00

Secrétariat : 02.32.08.22.12